



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



07128121

23 -08-2007

BRUXELLES

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier)

BONNA SABLA

Forme juridique : Société Anonyme de droit Français

Siège : Tour Ariane - Place de la Pyramide 5 à F-92800 Puteaux
Succursale : Avenue du Bourget, 40 à 1130 Bruxelles (Haren)

N° d'entreprise 0405 740 409

Objet de l'acte : Transfert du siège de la succursale - Représentation - Pouvoir

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2007

Transfert du siège de la succursale :

Le conseil d'administration a décidé de transférer à partir de ce jour le siège de la succursale belge, de l'avenue du Bourget 40 à 1130 Bruxelles (Haren) vers l'avenue Louise 480 à 1050 Bruxelles (Ixelles)

Représentation de la succursale

Le conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Jean-François Guillou, domicilié à 1050 Bruxelles (Ixelles), 36 avenue Général de Gaulle, au titre de représentant légal de la succursale belge

Il pourra agir séparément afin de représenter la succursale à l'égard des tiers et en justice dans le cadre de cette représentation et ce, à compte de ce jour.

Le conseil rappelle, à titre indicatif et sans que cette énumération soit limitative, que les représentants légaux ont le pouvoir de :

- (i) signer la correspondance journalière,
- (ii) représenter la succursale à l'égard de toute autorité, administration ou service public, en ce compris, le registre des personnes morales, la Poste, les administrations fiscale et sociales,
- (iii) signer tous reçus pour des lettres recommandées, documents ou colis adressés à la succursale,
- (iv) représenter la succursale auprès des institutions bancaires et autres sociétés,
- (v) prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration

Les représentants légaux pourront sous-déléguer, sous leur responsabilité, un ou plusieurs pouvoirs spéciaux, entrant dans le cadre de leur fonction, à des employés de la société ou à toute personne de son choix, sans toutefois être autorisé à déléguer la gestion journalière.

Philippe Milliet

Président du conseil d'administration

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature